



Politique de risque de durabilité en matière d'investissements



1. Périmètre de ce document

Ce document couvre Rothschild & Co Martin Maurel (ci-après « RMM »).

2. Objectif de ce document

Ce document a pour vocation de présenter la manière dont les politiques de RMM intègrent les risques de durabilité dans ses processus de prise de décision en matière d'investissement.





3. Définition du risque de durabilité et nécessité d'avoir des politiques qui couvrent ce risque

Le risque de durabilité comprend tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

RMM souhaite participer à l'orientation des flux financiers vers les acteurs mettant en œuvre des pratiques responsables et durables grâce à ses choix d'investissement et sa démarche d'engagement.

L'anticipation et la gestion de la transition vers des modèles économiques plus durables sont des éléments importants à prendre en compte lors de nos analyses compte tenu des risques et des opportunités qu'elles peuvent présenter à court, moyen et long terme. En effet, les enjeux de durabilité peuvent notamment se matérialiser par :

Une décélération, voire un décrochage rapide des activités historiques au regard des nouvelles tendances de consommation et challenges environnementaux ;

- Des besoins en investissement supplémentaires en lien avec des évolutions réglementaires ;
- Des dépréciations d'actifs, etc.

RMM cherche donc à identifier l'impact des risques de durabilité sur les caractéristiques intrinsèques de ses investissements dans la durée.

La méthodologie d'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale et l'évaluation des enjeux de durabilité dans les politiques d'investissement visent notamment à atteindre les objectifs suivants :

- Bénéficier d'une meilleure compréhension générale des risques et donc de mieux protéger les portefeuilles;
- Affiner les processus de valorisation pour saisir de nouvelles opportunités ;
- Et in fine apprécier plus finement la convexité des choix d'investissement.



4. Processus d'intégration des risques de durabilité dans la prise de décision d'investissement

4.1. La gestion sous mandat

- a) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Process d'identification des risques non financiers :

Notre approche en matière d'investissement responsable repose sur l'identification et la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Cette approche s'appuie sur les politiques et procédures d'investissement que nous avons définies au niveau du Groupe et sont renforcées par les initiatives et cadres propres à Rothschild Martin Maurel.

Les travaux d'identification et d'évaluation impliquent les équipes de gestion, ESG, gestion des risques et conformité.

Organisation du dispositif de gestion des risques ESG

Au sein de Rothschild Martin Maurel, les contrôles ex-ante et ex-post sont mis en place pour assurer la bonne intégration des exclusions issues de notre politique ESG.

Concernant notre dispositif de contrôles sur les risques de durabilité au sein de nos portefeuilles, il s'inscrit dans la logique des trois lignes de défense mise en place au sein du groupe R&CO.

- Les métiers sont responsables de la mise en place et de la réalisation de contrôles permettant de réaliser une gestion conforme aux principes énoncés.
- Les fonctions de contrôles dites de second niveau, risques et conformité, conseillent les métiers sur la mise en place des politiques, outils, process et contrôles appropriés s'assurent



du bon fonctionnement de ces contrôles et par ailleurs monitorent les risques et le respect des contraintes et en rendent compte.

- L'audit interne dans le cadre de ses fonctions de contrôle périodique réalise les missions d'audit planifiées dans son plan d'action annuel.

En pratique, les gérants de portefeuilles (premier niveau) sont responsables du respect des contraintes ESG qui leurs sont fixées, l'équipe Business Support (niveau 1bis) réalise les contrôles de contraintes, notifications de dépassement et d'escalade. L'équipe risques s'assure que le non-respect des contraintes est notifié, escaladé et résolu. Un comité des risques dédié, dont sont membres le dirigeant effectif de la banque privée ainsi que le responsable de la gestion financière fait un point trimestriellement sur la gestion des risques et notamment en matière de durabilité.

La prise en compte des risques de durabilité au sein de nos choix d'investissement et de notre gestion de portefeuilles, pour l'ensemble des encours gérés, est progressive et renforcée en nous basant sur les éléments suivants :

- Des échanges avec les équipes de gestion/analystes sur la base des indicateurs surveillés par l'équipe de gestion des risques
- A l'aune de ces échanges il pourra éventuellement être décidé la mise en place éventuelle de contraintes absolues, relatives ou en tendance.
- L'ajustement du process et des indicateurs choisis en fonction de leur évolution : dans un contexte de changements et d'amélioration permanente de la matière ESG, nous souhaitons réévaluer le cadre de contrôle régulièrement. Les ajustements pourront notamment porter sur les indicateurs sélectionnés, les niveaux ou les types de seuils, la fréquence de calcul, le renforcement du niveau de sévérité de l'alerte ou la mise en place de contrainte « dure », etc.

En parallèle, notre process de surveillance se renforce. Concrètement, afin que la gestion soit tenue informée le plus rapidement des sujets de controverses des entreprises, les alertes ont été paramétrées via la plateforme en ligne de notre data provider. Ainsi, lors d'attribution de nouveau statut, d'amélioration ou de dégradation de nos émetteurs, nos équipes reçoivent par email la liste des entreprises concernées et le changement en question. Associée à une note plancher sur les piliers E / S / G, cette surveillance permettra aux gérants de renforcer leurs analyses de l'entreprise et d'anticiper les cas de désinvestissement.

Processus d'Investissement Responsable intégrant des facteurs de durabilité

Notre dispositif de suivi du respect des critères extra-financiers est en place depuis 2021 et vise notamment à s'assurer des engagements suivants sur le périmètre des actifs cotés de la gestion sous mandat:

- Taux de couverture ESG : minimum [65%] de l'actif net,
- Rating global du portefeuille : minimum : BBB (MSCI ESG Research),



- Minimisation de l'exposition aux sous-jacents les plus mal notés (<BB) : seuil maximum 15% de la poche notée.

Ces seuils, définis et validés en interne, font l'objet d'un suivi régulier par les équipes de gestion et reportés au sein du comité ESG (cf. section 4.a). De plus, au même titre que pour le respect des contraintes d'investissement pour lequel un contrôle trimestriel est effectif, une équipe dédiée s'assure de l'alignement des portefeuilles sur ces 3 piliers à travers un processus d'escalade défini. Les écarts constatés sont communiqués aux gestionnaires de portefeuilles pour correction et sont restitués lors du comité risques GSM tenu trimestriellement.

b) Principaux risques ESG pris en compte

Définition des risques de durabilité

Le règlement SFDR introduit la notion de « double matérialité », qui repose sur deux typologies de risques distinctes, mais complémentaires :

- Les risques de durabilité défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur d'un investissement ;
- Les principales incidences négatives en matière de durabilité, ou principal adverse impact "PAI" : elles correspondent, quant à elles, aux impacts négatifs des décisions d'investissement d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance.

Parmi les risques de durabilité, on retrouve :

- **Les risques physiques** liés aux impacts physiques du changement climatique ou de l'érosion de la biodiversité
- **Les risques de transition** (de marché, réputation, réglementaire, technologique et de responsabilité) liés aux pertes financières causées par la transition vers une économie sobre en carbone
- **Les risques de controverses**

Ces risques de durabilité sont pris en compte dans nos décisions d'investissements selon le degré croissant d'intégration des enjeux de durabilité dans la stratégie des mandats. Ils font partie des cartographies des risques financiers et ESG, et des contrôles réalisés par les équipes de gestion des risques.

Définition de la cartographie des risques ESG :

En 2023, les ateliers de travail dédiés aux risques de durabilité des activités de gestion pour compte de tiers ont eu lieu à l'échelle du Groupe. Le fruit de ces groupes de travail a été la définition d'un socle commun constitué d'une liste initiale d'indicateurs en matière de risque de durabilité



Le choix des indicateurs a été le résultat d'un arbitrage entre :

- la fiabilité de la méthodologie sous-jacente permettant de mesurer les risques associés,
- le taux de couverture c'est à dire la disponibilité de la donnée fournie par notre data provider la pertinence de l'indicateur en tant qu'indicateur de risque et non d'analyse

Le cadre de contrôle est modulaire en fonction des indicateurs : il peut s'agir d'un suivi de l'évolution de l'indicateur dans le temps, d'un seuil maximum à ne pas atteindre au niveau du produit financier, d'un seuil d'avertissement au niveau émetteur ou d'une interdiction formelle d'investir.

Parallèlement, la gestion des risques veille à intégrer progressivement ces indicateurs dans les systèmes opérationnels (outils de passage d'ordres, de reporting, base de données ESG, etc.) pour faciliter leur pilotage ; ainsi qu'à familiariser au fil de l'eau l'ensemble des gestionnaires à la diversité des risques de durabilité et à la connaissance des risques encourus par leurs portefeuilles.

Certains indicateurs seront suivis en absolu et d'autres en relatif (par rapport à des indices représentatifs de la gestion sous mandat.

4.2. Les autres solutions d'investissement et conseils proposés au sein de la Banque Privée

a) Intégration des enjeux de durabilité dans notre sélection d'investissements non cotés

Afin de diversifier au maximum les stratégies, les millésimes et les sociétés de gestion, une équipe dédiée sélectionne pour nos clients des fonds internes (via Rothschild & Co Merchant Banking) et externes de qualité. Nous intégrons des critères ESG dans notre process de sélection de fonds :

Via le respect des politiques d'exclusion Groupe :

- En étudiant le profil ESG de la société de gestion : politique RSE, ambitions environnementales, etc.
- En étudiant les procès d'investissement responsable mis en œuvre (signataire des UNPRI, outils, effectifs...);
- En étudiant les caractéristiques ESG du fonds sélectionné.

b) Intégration des enjeux de durabilité dans notre offre des produits structurés

L'intégration des enjeux de durabilité dans notre offre de produits structurés est permise via :

- Le respect des politiques d'exclusions Groupe ;



- Un accès direct à la recherche MSCI ESG Research des équipes permettant d'intégrer dans la sélection de valeurs critères ESG et financiers de manière combinée ;
- Le suivi du profil ESG des produits.

c) Intégration des enjeux de durabilité dans notre gestion conseillée

Les conseils en investissement émanant de la banque suivent les mêmes principes que ceux décrits ci-dessus concernant la Gestion Sous Mandat.

Il convient cependant de souligner que contrairement à un mandat de gestion classique, les choix de gestion exprimés par nos clients doivent primer sur le respect de notre politique interne ESG.

4.3 Inclusion des risques climat et biodiversité (Loi Energie & Climat)

RMM prend en compte l'impact de ses investissements sur le climat et la biodiversité au sein de sa méthodologie d'évaluation des critères ESG via notamment :

- Le respect de politiques d'exclusion relatives au charbon thermique et à certains enjeux environnementaux (via la politique d'exclusion relatives aux Principes Fondamentaux suivie) ;
- Le pilotage de la note ESG de ses portefeuilles et le suivi de la note du pilier environnemental des investissements et des cibles étudiées ;
- La mise en place d'une politique d'engagement avec les sociétés en portefeuille en vue d'améliorer notamment leur impact sur le climat et la biodiversité (contact en cas d'urgence de controverses par exemple) ;
- La considération d'indicateurs intimement liés aux risques climatiques et à la biodiversité.



